

Closing - Clôture

Date Time - Heure

04/06/2020 2:00pm EasternTime

06/04/2020 14h00, heure de l'Est

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**PART I: GENERAL INFORMATION/CONDITIONS
PARTIE I : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX/CONDITIONS**

Title of project - Titre du projet

Understanding Canada's Strategic Advantage within Critical Mineral Supply Chains /

Comprendre l'avantage stratégique du Canada dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels

Contracting Authority's address - Adresse de l'agent responsable du contrat

Contracts and Materiel Management/Contrats et gestion du matériel

Corporate Comptroller's Branch/Direction générale du contrôleur général

Comptrollership & Administration Sector/Secteur de la fonction de contrôleur et de l'administration

Industry Canada/Industrie Canada

235 Queen Street/ 235, rue Queen

Bid Receiving Area / Aire de réception des soumissions

Mail Scanning/Inspection du Courrier

Room/Pièce S-143

Level /Niveau S-1

Ottawa, Ontario

K1A 0H5

Contracting Authority - Agent responsable du contrat

Anne McMartin

Backup/Remplaçant : Melyssa Zawadka for the week of
March 2nd, 2020

E-Mail/courriel:

Anne.McMartin@canada.ca

For the week of March 2nd contact

Melyssa.Zawadka@canada.ca

Signature

Date

Table of content

Part I - GENERAL INFORMATION/CONDITIONS

- 1.0 Instructions for Preparation & Submission of a Proposal
- 2.0 Terms & Conditions of Request for Proposal and Resulting Contract
- 3.0 Notice to Bidders
- 4.0 Enquiries - Solicitation Stage
- 5.0 Inspection
- 6.0 Rights of Canada
- 7.0 Sole Proposal - Price Support
- 8.0 Certification Requirements
- 9.0 T4A Supplementary Slip Requirement
- 10.0 Former Public Servants (FPS) in Receipt of a Pension
- 11.0 Payment
- 12.0 Basis of Selection
- 13.0 International Sanctions
- 14.0 Federal Contractors Programs for Employment Equity
- 15.0 Applicable Law

Part II - TERMS OF REFERENCE

- 1.0 Purpose
- 2.0 Title of Project
- 3.0 Background
- 4.0 Project Requirements/Objectives
- 5.0 Scope of Work
- 6.0 Project Details
- 7.0 Management of the Project
- 8.0 Security
- 9.0 Evaluation Procedures
- 10.0 Mandatory Requirements
- 11.0 Point Rated Requirements
- 12.0 Financial Proposal
- 13.0 Contractor Selection Method
- 14.0 Financial Capability
- 15.0 Awarding of Contract
- 16.0 Basis for Ownership of Intellectual Property

Annex 1 of Part II – Background materials for reference

Annex 2 of Part II – List of critical minerals

Part III - CERTIFICATION REQUIREMENTS OF THIS RFP

- 1.1 Acceptance of Conditions
- 1.2 Verification of Personnel
- 1.3 Former Public Servants (FPS)
- 1.4 Federal Contractors Program for Employment Equity

Table des matières

Partie I - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX / CONDITIONS

- 1.0 Directives pour la préparation et la présentation d'une proposition
- 2.0 Termes et conditions d'une demande de proposition et de tout marché subséquent
- 3.0 Avis aux soumissionnaires
- 4.0 Communications en période d'invitation
- 5.0 Inspection
- 6.0 Droits du Canada
- 7.0 Seule proposition reçue - support des prix
- 8.0 Exigences en matière de certificats
- 9.0 Exigence relative aux feuillets T4A supplémentaires
- 10.0 Anciens fonctionnaires qui touchent une pension
- 11.0 Paiement
- 12.0 Méthode de sélection
- 13.0 Sanctions internationales
- 14.0 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi
- 15.0 Lois applicables

Partie II - TERMES DE REFERENCE

- 1.0 Objet
- 2.0 Titre du projet
- 3.0 Contexte
- 4.0 Exigences/objectifs du projet
- 5.0 Portée des travaux
- 6.0 Détails du projet
- 7.0 Gestion du projet
- 8.0 Sécurité
- 9.0 Procédures d'évaluation
- 10.0 Exigences obligatoires
- 11.0 Exigences cotées
- 12.0 Proposition financière
- 13.0 Méthode de sélection de l'entrepreneur
- 14.0 Capacité financière
- 15.0 Adjudication du contrat
- 16.0 Titre de propriété intellectuelle

Annexe 1 de la Partie II - Documentation générale à des fins de référence

Annexe 2 de la Partie II - Liste des minéraux essentiels

PARTIE III - CERTIFICATS REQUIS DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

- 1.1 Acceptation des conditions
- 1.2 Vérification du personnel
- 1.3 Anciens fonctionnaires
- 1.4 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

You are invited to submit a proposal for the project named above.

1.0 INSTRUCTIONS FOR PREPARATION & SUBMISSION OF A PROPOSAL

1.1 Bidders must prepare their proposal in three (3) separately bound sections as follows:

SECTION I - TECHNICAL PROPOSAL

(with no reference to price)
(1 original and 3 copies)

SECTION II - FINANCIAL PROPOSAL

(1 original and 3 copies)

SECTION III - CERTIFICATIONS

(1 original and 1 copy)

Note: Prices shall not appear in any other area of the proposal except in the Financial Proposal.

1.2 The proposal must be organized in an identical fashion to, and reference the same section, subsection, paragraph numbers and items, as the Request for Proposal (RFP) document of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications, where applicable.

1.3 It is the responsibility of the Bidder to obtain clarification of the requirements contained herein, if necessary, prior to submitting a proposal.

1.4 It is essential that the elements contained in a proposal be stated in a clear and concise manner. Failure to provide complete information as requested will be to the Bidder's disadvantage.

1.5 The proposal must be properly completed and signed by the Bidder or by an authorized representative of the Bidder. In the event of a proposal submitted by a contractual joint venture, the proposal shall either be signed by all members of the joint venture or a statement shall be provided to the effect that the signatory represents all parties of the joint venture.

1.6 Where the supplier indicates "compliance" in the proposal, it should refer to the respective clauses of the RFP, of Part I, General Information/Conditions, Part II, Terms of Reference and Part III, Certifications.

1.7 Ensure that the label identified on the last page of part I appears on all the envelopes containing your proposal. Failure to do so may render the tender liable to disqualification.

Vous êtes invité à présenter une soumission pour le projet mentionné ci-haut.

1.0 DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION ET LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION

1.1 Les soumissionnaires doivent préparer trois (3) sections distinctes:

SECTION I — PROPOSITION TECHNIQUE

(sans référence au prix)
(1 original et 3 copies)

SECTION II — PROPOSITION FINANCIÈRE

(1 original et 3 copies)

SECTION III — CERTIFICATS

(1 original et 1 copie)

Remarque : Les prix ne doivent être indiqués que dans la proposition financière.

1.2 La proposition doit être organisée de façon identique à la demande de proposition et se référer aux mêmes section, sous-section, paragraphes et items de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats de la demande de la proposition où il se doit.

1.3 Avant de présenter une proposition, le soumissionnaire doit obtenir des précisions quant aux exigences énoncées dans le présent document, au besoin.

1.4 Il est essentiel que les éléments contenus dans une proposition soient énoncés d'une façon claire et concise. S'il ne fournit pas des renseignements complets comme demandé, le soumissionnaire se mettra lui-même en position de désavantage.

1.5 La proposition doit être remplie et signée comme il se doit par le soumissionnaire ou par son représentant autorisé. S'il s'agit d'une proposition présentée par une coentreprise contractuelle, elle doit soit être signée par tous les membres de la coentreprise, ou l'on doit fournir une déclaration indiquant que le signataire représente toutes les parties de la coentreprise.

1.6 Lorsque le fournisseur indique dans sa proposition "qu'il se conforme", il doit également se référer aux clauses respectives de la Partie I, Renseignements généraux/conditions, de la Partie II, Termes de référence et de la Partie III, Certificats, de la demande de proposition.

1.7 Veuillez vous assurer que l'étiquette qui se trouve à la dernière page de la Partie I apparaît sur toutes les enveloppes contenant votre proposition. Si ces modalités ne sont pas respectées, la soumission pourra être rejetée.

1.8 Proposals submitted in response to this RFP will not be returned. There will be no payment by Canada for any costs incurred in the preparation and submission of proposals and Canada reserves the right to negotiate changes in the proposals or to cancel the requirement at any time.

2.0 TERMS AND CONDITIONS OF REQUEST FOR PROPOSAL AND RESULTING CONTRACT

2.1 Proposals received after the closing time and date shown will not be considered and will be returned unopened to the sender.

2.2 Payment will be made in Canadian funds unless otherwise specified

2.3 It is understood that your proposal will remain open for acceptance for a period of not less than ninety (90) days from the closing date of the RFP, unless otherwise indicated herein.

2.4 The price quoted is exclusive of GST/HST. GST/HST, to the extent applicable, will be incorporated into all invoices and progress claims for goods supplied or work performed and will be paid by Canada. The Bidder agrees to remit any GST/HST paid or due to Canada Customs & Revenue Agency. Bidder to provide GST/HST Registration Number.

2.5 The general conditions as set out in Industry Canada's General Conditions of a Service Contract will form part of and shall be incorporated into any and all work authorizations and the resulting contract(s). This document is available at the following website:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/eng/h_06661.html

2.6 The Bidder's signature indicates acceptance of the terms and conditions governing the resulting contract and the Minister reserves the right to reject any proposal including any condition proposed by the Bidder that would not be, in the opinion of the Contracting Authority, in Canada's interest.

2.7 Whenever the words "shall", "must", "will" and "mandatory" appear in this document or any related document forming a part hereof, the item being described is a mandatory requirement.

The word "should" means an action that is preferred but not mandatory.

3.0 NOTICE TO BIDDERS

1.8 Les propositions présentées en réaction à la présente demande de proposition ne seront pas retournées. Le gouvernement du Canada ne remboursera aucuns des frais engagés pour la préparation et la présentation des propositions, et il se réserve le droit de négocier toute modification des propositions ou d'annuler une exigence en tout temps.

2.0 TERMES ET CONDITIONS D'UNE DEMANDE DE PROPOSITION ET DE TOUT MARCHÉ SUBSÉQUENT

2.1 Les soumissions reçues après la date et l'heure de clôture ne seront pas examinées et seront retournées au soumissionnaire sans avoir été ouvertes.

2.2 Le paiement sera effectué en monnaie canadienne sauf indication contraire.

2.3 Il est entendu que votre soumission demeurera valide pendant au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de fermeture de la Demande de proposition, sauf indication contraire.

2.4 Le prix proposé ne comprend pas la TPS/TVH. La TPS/TVH, dans la mesure où elle s'applique, sera incluse dans toutes les factures et demandes de paiement partiel présentées pour des produits fournis ou un travail accompli et sera payée par le Canada. Le soumissionnaire convient de verser à l'Agence des douanes et du revenu du Canada tout montant payé ou dû au titre de la TPS/TVH. Le soumissionnaire doit nous faire parvenir son numéro d'enregistrement de TPS/TVH.

2.5 Les conditions générales figurant dans le document Conditions générales d'un contrat de service d'Industrie Canada feront partie de toute autorisation de travail et du(des) contrat(s) subséquent(s). Ce document est disponible sur le site suivant:
http://www.ic.gc.ca/eic/site/icgc.nsf/fra/h_06661.html

2.6 Par sa signature, le soumissionnaire indique qu'il accepte les conditions qui régissent le contrat résultant. Le ministre se réserve le droit de rejeter toute proposition, y compris tout condition proposée par le soumissionnaire qui, selon l'agent responsable du contrat, n'est pas dans l'intérêt du Canada.

2.7 Lorsque les mots « doit », « doivent », « devra » ou « devront » apparaissent dans le document ou tout autre document faisant partie de ce document, les points décrits sont des exigences obligatoires.

Le mot « devrait » indique une action qui est un atout, mais qui n'est pas obligatoire

3.0 AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

The following terms and conditions may apply to this solicitation:

3.1 Bidders may be required to provide, prior to contract award, specific information with respect to their legal and financial status, and their technical capability to satisfy the requirement as stipulated in this solicitation.

3.2 a) For Canadian-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) with Canadian customs duties and excise taxes as applicable INCLUDED, and Goods and Services Tax (GST) or Harmonized Sales Tax (HST) as applicable, EXCLUDED.

b) For foreign-based bidders, prices must be firm (in Canadian funds) and EXCLUDE Canadian customs duties, excise taxes and GST or HST as applicable. CANADIAN CUSTOMS DUTIES AND EXCISE TAXES PAYABLE BY THE CONSIGNEE WILL BE ADDED, FOR EVALUATION PURPOSES ONLY, TO THE PRICES SUBMITTED BY FOREIGN-BASED BIDDERS.

3.3 Proposals will be assessed on an FOB destination basis.

3.4 Proposal documents and supporting information may be submitted in either English or French.

3.5 The contract term "Employment Equity" and any clause relating to international sanctions, if and when included in this document, apply to Canadian-based bidders only.

4.0 ENQUIRIES - SOLICITATION STAGE

4.1 To ensure the integrity of the competitive bid process, enquiries and other communications regarding the RFP, from the issue date of the solicitation up to the closing date, are to be directed ONLY to the contracting authority named on page one (1) of the RFP. Enquiries and other communications are NOT to be directed to any other government official(s). Failure to comply with this paragraph 6.1 may (for that reason alone) result in the disqualification of the proposal.

4.2 Enquiries must be IN WRITING.

Les conditions suivantes peuvent s'appliquer à la présente invitation :

3.1 Avant l'adjudication du contrat, les soumissionnaires peuvent être tenus de fournir de l'information précise quant à leurs statuts juridique et financier et à leur capacité technique de satisfaire aux exigences énoncées dans la présente invitation.

3.2 a) Les prix indiqués par les soumissionnaires canadiens doivent être fermes (en dollars canadiens) et INCLURE les droits de douane et d'accise canadiens applicables, et EXCLURE la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), selon le cas.

b) Les prix indiqués par les soumissionnaires étrangers doivent être fermes (en dollars canadiens) et EXCLURE les droits de douane et d'accise et la TPS ou la TVH du Canada, selon le cas. LES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE DU CANADA PAYABLES PAR LE CONSIGNATAIRE SERONT AJOUTÉS, UNIQUEMENT AUX FINS D'ÉVALUATION, AUX PRIX INDICQUÉS PAR LES SOUMISSIONNAIRES ÉTRANGERS.

3.3 Les propositions seront évaluées selon une formule franco destination.

3.4 Les documents de la proposition et les renseignements à l'appui peuvent être soumis en anglais ou en français.

3.5 Le terme contractuel « équité en matière d'emploi » et toute clause relative à des sanctions internationales inclus dans le présent document s'appliquent uniquement aux soumissionnaires canadiens.

4.0 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE D'INVITATION

4.1 Afin d'assurer l'intégrité du processus d'appel à la concurrence, toutes les demandes de renseignements et autres communications relativement à cette invitation à soumissionner, de la date d'émission à la date de clôture, doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent responsable du contrat dont le nom figure à la page un (1) de l'invitation à soumissionner. Elles NE DOIVENT être adressées à aucun autre représentant du gouvernement. Le défaut de se conformer à la présente (pour cette raison uniquement) pourrait entraîner le rejet de la soumission.

4.2 Les demandes de renseignements doivent être présentées PAR ÉCRIT.

4.3 Enquiries must be received no less than five (5) *working days* prior to the RFP closing date to allow sufficient time to provide a response. Enquiries received after that time might not be answered prior to the RFP closing date.

4.4 To ensure consistency and quality of information provided to bidders with respect to significant enquiries received, and the replies to such enquiries, any information will be provided simultaneously to bidders to which this RFP has been sent, without revealing the sources of the enquiries.

4.5 Meetings will not be held with individual bidders prior to the closing date/time of this RFP.

5.0 INSPECTION

The services provided are subject to inspection and acceptance by the responsible Project Authority.

6.0 RIGHTS OF CANADA

Canada reserves the right to:

- a) reject any or all proposals received in response to this RFP;
- b) enter into negotiations with bidders on any or all aspects of their proposal;
- c) accept any proposal in whole or in part without prior negotiation;
- d) cancel and/or reissue this RFP at any time;
- e) award one or more contracts;
- f) retain all proposals submitted in response to this RFP.

7.0 SOLE PROPOSAL - PRICE SUPPORT

In the event that the Bidder's proposal is the sole proposal received, Canada may request one or more of the following as acceptable price support:

- a) a current published price list indicating the percentage discount available to the Government of Canada; and/or
- b) copy of paid invoices for like services performed for other customers; and/or
- c) a price certification statement; and/or
- d) any other supporting documentation as requested.

4.3 Les demandes de renseignements doivent être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la DP afin qu'il soit possible d'y répondre en temps opportun. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre avant la date de clôture de la DP.

4.4 Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à toutes les entreprises qui auront reçu la DP, sans toutefois que le nom de l'auteur soit mentionné.

4.5 Il n'y aura pas de rencontres avec aucun des soumissionnaires avant la date et l'heure fixées pour la clôture de cette DP.

5.0 INSPECTION

Les services fournis sont assujettis à l'inspection et à l'acceptation du chargé de projet responsable du présent document.

6.0 DROITS DU CANADA

Le Canada se réserve le droit :

- a) de rejeter l'une quelconque ou la totalité des propositions déposées pour donner suite à cette DDP;
- b) négocier, avec un ou plusieurs soumissionnaires, l'un quelconque ou la totalité des aspects de leur proposition;
- c) d'accepter toute proposition intégralement ou en partie sans négociation préalable;
- d) d'annuler ou de publier à nouveau la présente demande à n'importe quel moment;
- e) d'adjuger un ou plusieurs contrats;
- f) de conserver toutes les propositions déposées pour donner suite à cette DDP.

7.0 SEULE PROPOSITION REÇUE - SUPPORT DES PRIX

Si la proposition du soumissionnaire est la seule reçue, le Canada peut exiger que le soumissionnaire présente un document de soutien des prix contenant les renseignements suivants :

- a) la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au gouvernement du Canada;
- b) une copie des factures payées pour des services semblables rendus à d'autres clients; et (ou)
- c) une attestation des prix, et (ou)
- d) toutes autres pièces justificatives telles que demandées.

8.0 CERTIFICATION REQUIREMENTS

8.1 In order to be awarded a contract, the certifications attached in Part III are required. Canada shall declare a proposal non-responsive if the certifications are not submitted or completed as required.

8.2 Compliance with the certifications the Bidder provides to Canada is subject to verification by Canada during the proposal evaluation period (prior to contract award) and after contract award.

8.3 In the event that the Contractor does not comply with any certification or that it is determined that any certification made by the Contractor in its proposal is untrue, whether made knowingly or unknowingly, the Minister shall have the right, pursuant to the default provisions of the Contract, to terminate the Contract for default.

9.0 T4A SUPPLEMENTARY SLIP REQUIREMENT

Pursuant to paragraph 221(1d) of the Income Tax Act, payments made by departments and agencies under applicable services contracts (including contracts involving a mix of goods and services) must be reported on a T4A Supplementary Slip. To enable client departments and agencies to comply with the requirement, contractors are required to provide information as to their legal name and status, business number, and/or Social Insurance Number or other identifying supplier information as applicable along with a certification as to the completeness and accuracy of the information.

10.0 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS) IN RECEIPT OF A PENSION

A FPS in receipt of a pension may not compete for a requirement that exceeds \$100,000 including expenses and GST/HST. Reference, Part III, Section 1.3, Former Public Servants.

11.0 PAYMENT

11.1 One of the following basis and method of payment will be selected for this RFP based on the work requirement. The chosen methods are identified in Part II, Terms of Reference, Section 12, Financial Proposal.

8.0 EXIGENCES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS

8.1 Pour obtenir un contrat, le soumissionnaire doit joindre à la Partie III les certificats requis. Le Canada déclarera une proposition irrecevable si les certificats ne sont pas soumis ou remplis comme on l'exige.

8.2 Au cours de la période d'évaluation des propositions (avant l'adjudication du contrat) et après l'adjudication du contrat, le Canada peut vérifier si le soumissionnaire s'est conformé aux certificats.

8.3 Si l'entrepreneur n'est pas conforme à un certificat ou que l'on détermine que l'entrepreneur a fourni dans sa proposition un faux certificat, que ce soit sciemment ou involontairement, le ministre peut, conformément aux clauses d'inexécution du contrat, résilier le contrat pour cause d'inexécution.

9.0 EXIGENCE RELATIVE AUX FEUILLETS T4A SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'alinéa 221 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les ministères et organismes sont tenus de déclarer, à l'aide du feuillet T4-A supplémentaire, les paiements contractuels versés aux entrepreneurs en vertu de marchés de services pertinents (y compris les marchés composés de biens et de services). Afin de permettre aux ministères-clients et organismes de se conformer à cette exigence, les entrepreneurs sont tenus de fournir des renseignements quant à leur dénomination sociale et à leur statut juridique, numéro d'entreprise ou numéro d'assurance sociale ou autre identificateur unique au fournisseur, le cas échéant, ainsi qu'une attestation à l'effet qu'ils sont corrects et complets.

10.0 ANCIENS FONCTIONNAIRES QUI TOUCHENT UNE PENSION

Un ancien fonctionnaire qui touche une pension ne peut poser sa candidature à un marché qui dépasse 100 000 \$, y compris les dépenses et la TPS/TVH. Référence: Partie III, section 1.3, Anciens fonctionnaires.

11.0 PAIEMENT

11.1 On choisira l'une des bases et des modalités de paiement suivantes pour la présente demande de proposition en fonction du marché. Les méthodes choisies seront indiquées dans la Partie II, Termes de référence, section 12, Proposition financière.

11.2 Basis of Payment - GST/HST Extra

- firm or fixed price
- fixed time rate
- cost reimbursable
 - per diem, or
 - ceiling price

11.3 Method of Payment - GST/HST Extra

- payment on delivery and acceptance, or
- progress payments

Standard Acquisition Clauses and Conditions Manual

All instructions, general terms, conditions and clauses identified herein by title, number and date are set out in the Standard Acquisition Clauses and Conditions (SACC) Manual, issued by Public Works and Government Services Canada (PWGSC), available at the following PWGSC Web site:

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16

GENERAL INSTRUCTIONS TO BIDDERS

2010C 2012-07-16

GENERAL CONDITIONS - SERVICES (MEDIUM COMPLEXITY)

C3010T 2010-01-11

EXCHANGE RATE FLUCTUATIONS

12.0 BASIS OF SELECTION

It is understood by the parties submitting proposals that, to be considered valid, a proposal must meet all mandatory requirements specified herein. The proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration.

13.0 INTERNATIONAL SANCTIONS

Persons in Canada, and Canadians outside of Canada, are bound by economic sanctions imposed by Canada. As a result, the Government of Canada cannot accept delivery of goods or services that originate, either directly or indirectly, from the countries or persons subject to economic sanctions.

11.2 Base de paiement — TPS/TVH en sus

- prix ferme ou fixes
- tarif horaire fixe
- coûts remboursables
 - tarif journalier, ou
 - prix plafond

11.3 Modalités de paiement — TPS/TVH en sus

- paiement sur livraison et acceptation, ou
- acomptes.

Clauses et conditions uniformisées d'achat

Toutes les directives, expressions générales, conditions et causes indiquées dans les présentes par un titre, un numéro et une date sont établies dans les *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA) publiées par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC), que l'on peut consulter dans le site Web de TPSGC suivant :

<http://sacc.pwgsc.gc.ca/sacc/>

R2410T 2012-07-16

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES

2010C 2012-07-16

CONDITIONS GÉNÉRALES - SERVICES (COMPLEXITÉ MOYENNE)

C3010T 2010-01-11

FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE

12.0 MÉTHODE DE SÉLECTION

Les parties qui soumettent une proposition comprennent que, pour que leur soumission soit valide, elle doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires précisées dans le présent document. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues.

13.0 SANCTIONS INTERNATIONALES

Les personnes au Canada et les Canadiens à l'étranger sont liés par les sanctions économiques imposées par le Canada. En conséquence, le gouvernement du Canada ne peut accepter la livraison d'aucun bien ou service provenant, directement ou indirectement, d'un ou de plusieurs pays assujettis aux sanctions économiques.

Details on existing sanctions can be found at:

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-e.asp>

It is a condition of the resulting contract that the Contractor not supply to the Government of Canada any goods or services which are subject to economic sanctions.

By law, the Contractor must comply with changes to the regulations imposed during the life of the Contract. During the performance of the Contract, should the imposition of sanctions against a country

or person or the addition of a good or service to the list of sanctioned goods or services cause an impossibility of performance for the Contractor, the situation will be treated by the Parties as a force majeure. The Contractor shall forthwith inform Canada of the situation; the procedures applicable to force majeure shall then apply.

14.0 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

14.1 Non-federally regulated employers with a resident workforce in Canada of 100 or more employees bidding on a contract of \$200,000 or more must certify their commitment to implement employment equity according to the criteria of the Federal Contractors Program.

15.0 APPLICABLE LAW

15.1 The Contract shall be interpreted and governed, and the relations between the Parties, determined by the laws in force in Ontario.

15.2 Bidders may, at their discretion, substitute the applicable laws of a Canadian province or territory of their choice without affecting the validity of their proposal, by deleting the Canadian province or territory specified and inserting the Canadian province or territory of their choice. If no change is made, it acknowledges the applicable law specified is acceptable to the Bidder.

Les détails relatifs aux sanctions actuellement en vigueur peuvent être vus à l'adresse suivante :

<http://www.international.gc.ca/trade/sanctions-fr.asp>

Une condition essentielle au marché subséquent est que l'entrepreneur ne fournisse pas au gouvernement canadien un bien ou un service assujéti aux sanctions économiques.

Conformément au règlement en vigueur, l'entrepreneur devra respecter tout changement apporté aux sanctions imposées durant la période du contrat. Lors de l'exécution du contrat, si l'imposition de sanctions contre un pays ou une personne ou l'ajout d'un bien ou service à la liste des biens et services devait empêcher l'entrepreneur de satisfaire à la totalité ou à une partie de ses obligations, l'entrepreneur pourra invoquer la force majeure. L'entrepreneur devra informer le Canada immédiatement de la situation; les procédures établies pour la force majeure s'appliqueront alors.

14.0 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

14.1 Les employeurs non assujettis à la législation fédérale dont l'effectif au Canada compte plus de 100 employés qui soumissionnent dans le cadre d'un marché de 200 000 \$ ou plus doivent certifier qu'ils s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi conformément aux critères du Programme de contrats fédéraux.

15.0 LOIS APPLICABLES

15.1 Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

15.2 Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, remplacer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix sans changer la validité de leur proposition, en remplaçant la province ou le territoire canadien précisé par la province ou le territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est apporté, le soumissionnaire reconnaît qu'il accepte les lois applicables précisées.

THIS SHEET MUST BE USED AS A LABEL ON ALL THE ENVELOPES CONTAINING YOUR PROPOSAL:
CETTE PAGE DOIT SERVIR D'ÉTIQUETTE SUR CHACUNE DES ENVELOPPES CONTENANT VOTRE
SOUSSION

**INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
CONTRACTS & MATERIEL MANAGEMENT/
CONTRATS ET GESTION DU MATÉRIEL**

**CONTRACTING OFFICER'S NAME / NOM DE L'AUTORITÉ
CONTRACTANTE
235 QUEEN STREET/235, RUE QUEEN
BID RECEIVING AREA/AIRE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS
MAIL SCANNING/INSPECTION DU COURRIER, ROOM/ PIÈCE S-143,
LEVEL/NIVEAU S-1
OTTAWA, ONTARIO
K1A 0H5**

**RFP # ISED195272
CLOSING DATE/DATE DE CLÔTURE
April/06/2020/le 6/avril/2020
2:00 pm Eastern Time/14 h, heure de l'Est**

FROM/DE: COMPANY NAME/NOM DE L'ENTREPRISE

Part II: Terms of Reference

1.0 PURPOSE

The department of Innovation, Science and Economic Development Canada requires services to Understand Canada's Strategic Advantage within Critical Mineral Supply Chains. The services will be required for a period commencing from contract award to September 30th, 2020.

2.0 TITLE OF PROJECT

Understand Canada's Strategic Advantage with Critical Mineral Supply Chains.

3.0 BACKGROUND

Critical minerals are a group of resources for which there are few substitutes and whose supply is limited to a few major sources that may be subject to disruptive factors. These minerals are also used to enable important, new and emerging technologies. Examples include rare earth elements, tungsten, vanadium and niobium, which have important applications in defence and high tech fields. In addition, lithium, cobalt, graphite and nickel are crucial to the production of electric vehicle batteries or energy storage technologies.

Many countries, including the United States, European Union, Japan, and Korea have studied supply issues for many minerals and metals including geopolitical risk, the scarcity of supply both physical and economic, and the lack of investment in future production (see list of reports in Annex 1). At the same time, global demand for many of these minerals and metals is increasing given the growing adoption of clean energy technologies, including wind and solar power, electric vehicles and energy storage devices. The development of defence technologies and systems is also driving demand. Though used in small amounts, critical minerals are a vital part of these technologies but are prone to significant supply chain risk in the market.

The result of these studies has led these jurisdictions to publish lists of critical minerals and metals deemed essential to their economic and national security. Annex 2 contains a consolidated list of critical minerals identified by various jurisdictions (U.S., Japan, South Korea, European Union). As a supplier of critical minerals and metals, Canada is well positioned to benefit from increasing demand by highlighting its reputation as a reliable partner with whom to build global supply chains. In this regard, Canada and the United States announced in June 2019 that they would develop a joint action plan on critical minerals. Additionally, Canada will continue to explore opportunities with other allied countries, including the EU and Japan.

Given its diverse and large mineral endowment, and where economically feasible, Canada could increase both the range and quantity of critical minerals currently produced. Further analysis is needed to understand better Canada's potential to participate in critical mineral supply chains from exploration and mining, processing and refining, downstream pre-fabrication and manufacturing stages to the disposal and recycling of end-of-life products or materials.

Currently, there are a limited number of countries with complete capacity along certain critical mineral supply chains. For example, the majority of rare earth element firms concentrated in China include mining, refining, and related manufacturing. For many supply chains, a single source of supply for critical minerals generates vulnerabilities downstream with possible supply disruptions, market distortions, and price dependencies for other players.

Canada has an opportunity to leverage its extensive mining experience and global reputation as a leader in responsible and sustainable mining practices to meet the world's increasing demand for supply chain transparency and traceability. Increasing trade and investment opportunities within targeted critical mineral supply chains would

benefit not only Canada's mining industry but would have far-reaching and cross-sectoral implications within its broader economy, including addressing national security concerns, geopolitical risks, and supply chain diversification.

Domestic downstream manufacturing and end-use sectors would also benefit given the high degree of critical minerals used in advanced and clean technology products. In fact, developing critical mineral supply chains goes beyond exploration and mining to include materials processing and refining, downstream semi-fabrication and manufacturing, and eventually disposal, recycling, and/or extracting value from mining waste.

Canada's participation in critical mineral supply chains is of strategic value for Canada when it:

Provides economic, environmental and/or social value for the country;

Helps to alleviate global geopolitical risk, supply chain risk and address national security concerns;

Addresses large or increasing global demand (upstream, midstream or downstream in the supply chain);

Highlights the economical, environmental and social viability of Canadian sources of critical minerals; and,

Demonstrates Canada's competitive advantage at some point(s) within the entire supply chain, such as: for scarce and important mineral resources that may not be available in other countries, midstream refining or processing capacity or downstream semi-fabrication and manufacturing.

4.0 PROJECT REQUIREMENTS/OBJECTIVES

1. Identify four or more supply chains containing critical minerals that could have strategic value for Canada to play a role.
2. Gain a holistic understanding of the entire supply chain being analyzed (upstream, midstream, downstream) and the factors that could change their dynamics.
3. Understand current and future market and economic conditions for these supply chains around the globe and Canada's current role (if any) within them.
4. Understand the opportunities, competitive advantages, challenges and barriers present for Canada's successful involvement in these supply chains.
5. Identify key players and partners globally with whom Canada could collaborate to develop these integrated supply chains.

4.1 Tasks and Deliverables

1. All project requirements in SW. 4.0. must be met.
2. Proposals must include a detailed methodology, including milestones.
3. The analysis should be conducted through the review and examination of data, documents, reports and statistics, contractor's proprietary information, and any information provided by the Government of Canada.
4. Where necessary, the contractor should perform independent research employing reasonable assumptions, citing references, and consulting with key stakeholders to address data gaps and inform the final analysis.
5. Along with a qualitative assessment, each supply chain should have an associated companion piece in the form of a visual narrative. The primary deliverable is a comprehensive written report (at least 50 pages in length).

4.2 Schedule

Tasks	Deliverables	Time Schedule
Project Initiation Meeting - Review/confirm objectives and expected deliverables	Project work plan	Within two weeks of contract award
Research & Analysis - Assemble and synthesize information - Identify knowledge gaps or research constraints	Interim report – preliminary findings	Interim report: within six weeks of contract award.
	Draft report outline	Draft report outline: within eight weeks of contract award
Report - Undertake all reporting tasks - Respond to all feedback from the Crown - Prepare summary presentation	Interim final report – draft for comment	Within twelve weeks of contract award
	Government of Canada to provide insights, comments and areas required to be revised	Within fourteen weeks of contract award
	Contractor to present a final report to targeted Government of Canada departments via PowerPoint (can be teleconference format)	Within sixteen weeks of contract award
	Revisions to the final report, <i>if required</i>	Within eighteen weeks of contract award

Final report is to be received no later than **August 15th, 2020**.

Contract is to be completed no later than **August 31st, 2020**.

4.3 Reporting Requirements

It is the responsibility of the Contractor to ensure that the Contract requirements are met and that deliverables are submitted on time, within budget, and are of acceptable quality.

The Contractor is expected to provide progress updates and organize regular meetings with the Project Authority and/or delegates. Informal exchanges on the project and related topics are welcome and encouraged at any time during the life of this project.

4.4 Method and Source of Acceptance

All deliverables and services rendered under any contract are subject to inspection by the Project Authority. The Project Authority shall have the right to reject any deliverables that are not considered satisfactory, or require their correction before payment will be authorized.

4.5 Specifications and Standards

The reports, and any related documents, shall be delivered in an electronic format compatible with Microsoft Word, Excel and PowerPoint software (respectively). Portable Document Format (PDF) is allowed but should come along with the original document it was created in (i.e., Word, PowerPoint).

The deliverables shall be prepared in either of Canada's official languages. The Project Authority will decide whether and how the report(s) will be used or published.

5.0 PROJECT DETAILS

5.1 Contractor's Obligations

1. Keep all documents and proprietary information confidential;
2. Return all documents and material belonging to the Government of Canada upon completion of the contract, deleting local copies of documents and data provided by the Government of Canada for analysis purposes;
3. Submit all written reports in hard copy and electronic Microsoft Office Word, PowerPoint and Excel;
4. Submit a the final report in a PDF version as well;
5. Maintain all documents in a secure area;
6. Attend meeting(s) with stakeholders, if necessary;
7. Participate in teleconferences, as needed;
8. Attend meeting(s) at NRCan/ISED sites, if required; and,
9. Consult with NRCan/ISED in advance of any planned stakeholder interviews.
10. Bear any costs associated with the acquisition of data and consultation with other firms or departments to conduct the analysis.

5.2 Government of Canada's Obligations

1. Provide access to necessary internal research and documentation to support the development of the contract;
2. Provide access to a key contact who will coordinate all information transfers and necessary supports;
3. Provide comments on draft reports within ten working days; and
4. Provide other assistance and support as needed.

5.3 Estimated Period of the Contract

The estimated period of the contract is from the date of the Contract Award to September 30th, 2020.

5.4 Intellectual Property

All results/findings and final reports will become the property of the Government of Canada.

Subject to review and approval by the contractor, parts of the report may be used by the Government of Canada to promote and/or publicly convey opportunities stemming from critical minerals for Canada.

5.5 Location of Work, Work Site and Delivery Point

The work will be completed at the contractor's place of business. Presentations of research findings will occur at NRCan facilities in Ottawa, ON.

Work will be delivered to the Project Authority.:

7.0 MANAGEMENT OF THE PROJECT

The project will be managed by The Manufacturing and Life Sciences Branch of the Department of Innovation, Science and Economic Development Canada. The name of the Project Authority will be provided upon contract award.

8.0 SECURITY

There is no Security Requirement.

9.0 EVALUATION PROCEDURES

9.1 Proposals will be evaluated in three separate steps as follows:

a) evaluation of the technical and financial Mandatory Requirements as listed in Section 10.0 below. Only proposals meeting all of the Mandatory Requirements will advance to Step b);

b) evaluation of the technical rated requirements as listed in Section 11.0 below. Only proposals meeting all of the rated technical requirements will advance to Step c);

c) evaluation of the financial rated requirements as listed in Section 12.0 below.

Note: ISED may choose to terminate the evaluation of any proposal upon the first findings of non-compliance with a mandatory requirement or upon the first finding where a proposal fails to meet a minimum score for a rated requirement.

9.2 An evaluation team composed of representatives of ISED will evaluate the proposals.

The evaluation team reserves the right but is not obliged to perform any of the following:

a) seek clarification or verify any or all information provided by the Bidder with respect to this RFP;

b) contact any or all of the references supplied and to interview, at the sole costs of the Bidder, the Bidder and/or any or all of the resources proposed by the Bidder to fulfil the requirement, at Industry Canada in Ottawa, Ontario, on 48 hours notice, to verify and validate any information or data submitted by the Bidder.

10.0 MANDATORY REQUIREMENTS

To be considered responsive, a proposal must meet all of the mandatory requirements of this solicitation. Proposals not meeting all of the mandatory requirements will be given no further consideration. ISED may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a mandatory requirement.

RFP Reference	Requirement(Bidder's proposal should repeat exactly as defined in the RFP)	Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
----------------------	---	---

10.1	A detailed work plan must be provided of how the work will be done. Time lines must be provided for the various steps included in the description of the work and these time lines must respect the deadlines provided.	
10.2	A list of a minimum of three projects or assignments of the research team or of the research team members must be provided that demonstrate knowledge in the area of critical minerals. A senior researcher must be an author or co-author of all sample publications submitted. For co-authored publications, the proposal must describe the role of the senior researcher(s) in preparing the publication.	
10.3	The bidder must submit a detailed CV of their proposed resource(s) demonstrating at least 10 years of collective experience in minerals and metals and/or supply chain analysis.	
10.4	The bidder must have a physical presence/location in Canada.	
10.5	Certification: Bidders must complete, sign & return the certification forms as indicated in Part III, Certification Requirements of this RFP.	
10.6	Cost – (Not to exceed 300 000,000.00 – plus applicable tax). Provide full cost breakdown as per Section 12.0 below, Financial Proposal	
10.7	The financial proposal must be submitted as a separate document to the technical proposal (NO FINANCIAL INFORMATION FROM THE FINANCIAL PROPOSAL MAY APPEAR IN THE TECHNICAL PROPOSAL).	

11.0 POINT RATED REQUIREMENTS

In order to qualify for the rating process, proposals **MUST** respond to the following rated requirements **IN THE ORDER SHOWN** and **MUST** include the referenced Section/Page in the Bidder's proposal. Any proposal which fails to achieve the required minimum score for any rated item will be eliminated from further consideration. In addition, to be further evaluated, the bidder's proposal must achieve an overall minimum technical rating of 65.5%. Industry Canada may decide to terminate the evaluation upon the first non-compliance of a rated requirement.

RFP Reference	Requirement (bidder's proposal should repeat exactly as defined in RFP)	Points		Referenced Section/Page in Bidder's Proposal
		Max.	Min.	
	Technical Rating			
11.1	<p>The bidder should demonstrate in their proposal their understanding of the requirements/objectives as identified in the Statement of Work.</p> <p>Points will be allocated based on the bidder's understanding of the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Knowledge of critical mineral resources and metals with respect to Canada (7 points); - Knowledge of existing domestic and global critical mineral supply chains (mining, separation, refining, alloying, and manufacturing (7 points); - Knowledge of market and economic conditions impacting critical mineral supply chains and Canada's current position within critical mineral supply chains (7 points); - Knowledge of opportunities, challenges and barriers for participation in critical mineral supply chains (7 points); and - Knowledge of key domestic and global players and partners (7 points). 	35	21	
11.2	<p>The bidder must identify up to three projects or assignments that demonstrate that the resources assigned to the project have experience relevant to the scope of work across supply chains as outlined in the Statement of Work.</p> <p>The description must include the duration of the project, total value, client and outcome/deliverable of the project.</p> <p>(10 points per project up to maximum 30 points)</p>	30	20	
11.3	<p>The bidder will be given points for the overall presentation of the proposal in terms of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Completeness (5 points); - Clarity (5 points); and <p>Professionalism (5 points).</p>	15	10	

11.4	The bidder's proposal should include a detailed work plan describing the planned approach of the work to be performed. Points for the work plan will be allocated as follows: - The planned approach (detailed methodology) for ensuring all of the work outlined in the Statement of Work will be completed in an effective manner (30 points); and - The planned approach (milestones) for ensuring all of the work outlined in the Statement of Work will be completed within the required timelines (30 points).	60	40	
11.5	The bidder's proposal should include initial scoping of 4-6 critical mineral supply chains for which the project and final report will be based upon. The initial identification should provide an initial rationale for why the particular supply chains have been put forward and Canada's proposed strategic advantage. (10 points per supply chain up to maximum 60 points)	60	40	
	Total maximum technical points	200 X 65.5%		Overall minimum points required: 131

12.0 FINANCIAL PROPOSAL

The total cost of the project must not exceed \$300,000.00 (plus applicable taxes), including travel and other expenses. Proposals costing more will be rejected, and will not be evaluated.

The financial proposal is to be submitted as a separate package to the technical proposal, and will be assessed only if the bidder's proposal meets all the technical and financial mandatory requirements, meets the minimum score for each point rated requirement and receives a **MINIMUM OF 65.5 PERCENT** on the overall rated evaluation criteria.

Note:

*ISED may choose to terminate the evaluation upon the first finding of non-compliance.

No points are awarded for the mandatory requirements, but each one must be met in order for the bidder's proposal to receive consideration and points for the rated evaluation criteria.

12.1 Basis of Payment:

The Bidder's financial proposal must include a firm or fixed price for this project, GST/HST extra. Costs in the proposal must be broken down as follows:

Personnel costs:

 indicate number of work days for each team member

 indicate the daily rates charged for each member, for each of the ----- years

All other expenses

12.3 Method of Payment - Resulting Contract

Progress payments

(a series of payments allowing payment for work performed before completion of the whole project.)

All payments will be contingent upon ISED's satisfaction with the deliverables.

13.0 CONTRACTOR SELECTION METHOD:

The contractor will be selected on the basis of the highest responsive combined rating of technical merit and price

14.0 AWARDING OF CONTRACT

One contract only will be awarded and it will be offered to the bidder whose proposal is selected by ISED's assessment team based on the Contractor's Selection Method at Section 13.0 above. Once a contract is awarded, a Notification of Successful Bidder will be posted on the Government Electronic Tendering System.

15.0 BASIS FOR OWNERSHIP OF INTELLECTUAL PROPERTY

The Manufacturing and Life Science Branch of ISED has determined that any intellectual property arising from the performance of the Work under the Contract will vest in Canada, on the following grounds:

Where the main purpose of the Crown Procurement Contract, or of the deliverables contracted for, is to augment an existing body of Crown Background as a prerequisite to the transfer of the augmented Background to the private sector, through licensing or assignment of ownership (not necessarily to the original Contractor), for the purpose of Commercial Exploitation;

ANNEX 1:

Background materials for reference

UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY (USGS):

December 20, 2017, By the authority vested in the President of the US by the Constitution and the laws of the USA, it is hereby ordered as follows: A Federal Strategy To Ensure Secure and Reliable Supplies of Critical Minerals.

<https://www.federalregister.gov/documents/2017/12/26/2017-27899/a-federal-strategy-to-ensure-secure-and-reliable-supplies-of-critical-minerals>

May 18, 2018, the Office of the US Interior Department released a Final List of Critical Minerals 2018.

<https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/18/2018-10667/final-list-of-critical-minerals-2018>

June 4, 2019, the U.S. Department of Commerce has just released *A Federal Strategy to Ensure Secure and Reliable Supplies of Critical Minerals*:

<https://www.commerce.gov/news/reports/2019/06/federal-strategy-ensure-secure-and-reliable-supplies-critical-minerals>

AUSTRALIA:

March 8, 2019, the Minister for Resources and Northern Australia announced the release of the Critical Minerals in Australia: A Review of Opportunities and Research Needs Report.

<https://www.ga.gov.au/news-events/news/latest-news/critical-minerals-in-australia-report-released>

In 2019, the Australian Government's Department of Industry, Innovation and Science released the following report "Australia's Critical Minerals Strategy."

<https://www.industry.gov.au/sites/default/files/2019-03/australias-critical-minerals-strategy-2019.pdf>

This report provides an overview of end-users of critical minerals in the US. It also seeks to assist commercial offtake and investment agreements between Australian critical minerals producers and US end-users by outlining the principal industrial customers and their activities in the US.

<https://www.austrade.gov.au/ArticleDocuments/1358/Critical-minerals-US-report.pdf.aspx>

UNITED KINGDOM:

September 13, 2019, the UK's Parliamentary Office of Science and Technology, new report on the supply and demand for critical materials in the UK.

<https://researchbriefings.parliament.uk/ResearchBriefing/Summary/POST-PN-0609>

ANNEX 2

List of critical minerals

U.S.A.			
Cesium	Tantalum	Manganese	Zirconium
Potash	Tin	Chromium	Helium
Aluminum	Bismuth	Antimony	Indium
Uranium	Titanium	Arsenic	Rhenium
Niobium	Fluorspar	Barite	Scandium
Graphite	Vanadium	Beryllium	Tellurium
Cobalt	Palladium	Gallium	Tungsten
Germanium	Platinum	Hafnium	
Lithium	Magnesium	Rubidium	
Rare earth elements	Rhodium	Strontium	

European Union		
Germanium	Tantalum	Indium
Magnesium	Tungsten	Antimony
Coking coal	Cobalt	Barite
Niobium	Bismuth	Gallium
Graphite	Fluorspar	Hafnium
Lithium	Vanadium	Phosphate rock
Rare earth elements	PGM	

Japan			
Nickel	Graphite	PGE	Tantalum
Titanium	Molybdenum	Coal	Indium
Uranium	Lithium	Manganese	
Niobium	Rare earth elements	Antimony	
Cobalt	Tungsten	Chromium	
Copper	Vanadium	Gallium	
Zinc	Barium	Rhenium	

South Korea		
Nickel	Vanadium	Selenium
PGM	Cobalt	Thallium
Titanium	Antimony	Zirconium
Niobium	Silicon	Tungsten

Magnesium	Manganese	Indium
Molybdenum	Chromium	
Lithium	Gallium	

Source: Critical minerals for the U.S., European Union, Japan and South Korea.

Partie II : Termes de référence

1.0 OBJET

Le ministère d'Innovation, Science et Développement Économique a besoin de services pour Comprendre l'avantage stratégique du Canada dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels. Les services seront requis pour une période débutant à l'adjudication du contrat et se terminant le 31 août 2020.

2.0 TITRE DU PROJET

Comprendre l'avantage stratégique du Canada dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels

3.0 CONTEXTE

Les minéraux essentiels constituent un groupe de ressources pour lesquelles il existe peu de substituts et dont l'approvisionnement est limité à quelques sources majeures qui peuvent être soumises à des facteurs perturbateurs. Ces minéraux sont utilisés pour la mise en œuvre de technologies importantes, nouvelles et émergentes. Parmi les exemples de ces minéraux figurent les éléments des terres rares, le tungstène, le vanadium et le niobium, dont les applications sont importantes dans les domaines de la défense et de la haute technologie. De plus, le lithium, le cobalt, le graphite et le nickel sont essentiels à la production de batteries de véhicules électriques ou de technologies de stockage de l'énergie.

De nombreux pays, dont les États-Unis, ceux de l'Union européenne, le Japon et la Corée, ont étudié les problèmes d'approvisionnement pour plusieurs minéraux et métaux, notamment le risque géopolitique, la rareté de l'offre, tant physique qu'économique, et le manque d'investissement dans la production future (voir la liste des rapports à l'annexe 1). Dans le même temps, la demande mondiale pour plusieurs de ces minéraux et métaux augmente en raison de l'adoption croissante de technologies énergétiques propres, notamment l'énergie éolienne et solaire, les véhicules électriques et les dispositifs de stockage de l'énergie. La mise au point de technologies et de systèmes de défense stimule également la demande. Bien qu'ils soient utilisés en petites quantités, les minéraux essentiels constituent un élément essentiel de ces technologies, mais ils sont exposés à un important risque lié à la chaîne d'approvisionnement sur le marché.

Les résultats de ces études ont conduit ces États à publier des listes de minéraux et de métaux essentiels, qui revêtent une importance cruciale pour leur sécurité économique et nationale. L'annexe 2 contient une liste consolidée des minéraux essentiels que divers pays (États-Unis, Japon, Corée du Sud, Union européenne) ont répertoriés. En tant que fournisseur de minéraux et de métaux essentiels, le Canada est bien placé pour tirer parti de l'augmentation de la demande, en faisant valoir sa réputation de partenaire fiable avec lequel il est possible de mettre sur pied des chaînes d'approvisionnement mondiales. À ce sujet, le Canada et les États-Unis ont annoncé en juin 2019 qu'ils allaient préparer un plan d'action commun sur les minéraux essentiels. De plus, le Canada continuera à explorer les possibilités avec d'autres pays alliés, notamment ceux de l'Union européenne et le Japon.

Le Canada jouit d'une importante richesse en minéraux, ce qui pourrait lui permettre, lorsque c'est économiquement possible, d'augmenter à la fois l'éventail et la quantité de minéraux essentiels qu'il produit actuellement. Une analyse plus approfondie est nécessaire pour mieux comprendre le potentiel du Canada à participer aux chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels, depuis les étapes de la prospection et de l'extraction, du traitement et du raffinage, de la préfabrication et de la fabrication en aval jusqu'à l'élimination et au recyclage des produits ou matériaux en fin de vie.

Actuellement, il existe un nombre limité de pays disposant d'une capacité complète tout le long des chaînes d'approvisionnement de certains minéraux essentiels. Par exemple, la majorité des entreprises spécialisées dans les éléments des terres rares concentrées en Chine sont actives dans l'extraction, le raffinage et la fabrication de produits connexes. Pour de nombreuses chaînes d'approvisionnement, une source unique d'approvisionnement en minéraux essentiels engendre des vulnérabilités en aval, ainsi que des perturbations possibles de l'approvisionnement, des distorsions du marché et des dépendances à l'égard des prix pour les autres acteurs.

Le Canada a l'occasion de mettre à profit sa vaste expérience dans le domaine de l'exploitation minière et sa réputation mondiale de chef de file en ce qui concerne les pratiques minières responsables et durables, en vue de répondre à la demande croissante à l'échelle mondiale en matière de transparence et de traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. L'accroissement des possibilités de commerce et d'investissement au sein de chaînes d'approvisionnement ciblées dans le domaine des minéraux essentiels profiterait non seulement à l'industrie minière du Canada, mais aurait aussi des répercussions profondes et intersectorielles dans notre économie au sens large, notamment au chapitre des préoccupations relativement à la sécurité nationale, aux risques géopolitiques et à la diversification de la chaîne d'approvisionnement.

Les secteurs nationaux de la fabrication en aval et de l'utilisation finale en bénéficieraient également, étant donné le degré élevé de minéraux essentiels entrant dans la fabrication des produits de pointe et les technologies propres. En fait, la mise sur pied de chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels va au-delà de l'exploration et de l'exploitation minières, et comprend le traitement et le raffinage des matériaux, la semi-fabrication et la fabrication en aval, et finalement, l'élimination, le recyclage ou la valorisation des déchets miniers.

La participation du Canada aux chaînes d'approvisionnement en minerais essentiels revêt une valeur stratégique pour notre pays lorsqu'elle :

1. offre une valeur économique, environnementale ou sociale pour le Canada;
2. contribue à atténuer les risques géopolitiques mondiaux et les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, et à répondre aux préoccupations en matière de sécurité nationale;
3. répond à une demande mondiale importante ou croissante (dans les secteurs en amont, médians ou en aval de la chaîne d'approvisionnement);
4. met en valeur la viabilité économique, environnementale et sociale des sources canadiennes de minéraux essentiels;
5. démontre l'avantage concurrentiel du Canada à une ou plusieurs étapes de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, par exemple pour les ressources minérales rares et importantes qui ne sont peut-être

pas disponibles dans d'autres pays, la capacité médiane de raffinage ou de traitement, ou la semi-fabrication et la fabrication en aval.

4.0 EXIGENCES/OBJECTIFS DU PROJET

1. Repérer quatre chaînes d'approvisionnement ou plus contenant des minéraux essentiels et qui pourraient avoir une valeur stratégique pour que le Canada puisse jouer un rôle.
2. Acquérir une compréhension globale de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement qui est analysée (secteurs en amont, médians et en aval) ainsi que des facteurs susceptibles de modifier sa dynamique.
3. Comprendre les conditions actuelles et futures du marché et de l'économie relativement à ces chaînes d'approvisionnement dans le monde entier, de même que le rôle actuel du Canada (le cas échéant) au sein de ces chaînes.
4. Comprendre les possibilités, les avantages concurrentiels, les défis et les obstacles à la participation fructueuse du Canada à ces chaînes d'approvisionnement.
5. Répertorier les principaux acteurs et partenaires à l'échelle mondiale avec lesquels le Canada pourrait collaborer en vue de développer ces chaînes intégrées d'approvisionnement.

4.1 Tâches et produits livrable

1. Toutes les exigences du projet énoncées au point 4.0. doivent être satisfaites.
2. Les propositions doivent comporter une méthodologie détaillée, y compris des jalons.
3. L'analyse doit s'appuyer sur l'examen et la révision des données, des documents, des rapports et des statistiques, sur les renseignements exclusifs de l'entrepreneur et sur toute information fournie par le gouvernement du Canada.
4. Le cas échéant, l'entrepreneur doit effectuer des recherches indépendantes en utilisant des hypothèses raisonnables, en citant des références et en consultant les principales parties prenantes afin de combler les lacunes au chapitre des données et d'éclairer l'analyse finale.
5. Outre une évaluation qualitative, chaque chaîne d'approvisionnement devrait être accompagnée d'un document complémentaire sous la forme d'un récit visuel. Le principal résultat attendu consiste en un rapport écrit exhaustif (d'au moins 50 pages).

4.2 ECHÉANCIER

Tâches	Produits livrables	Échéancier
Réunion de lancement du projet - Examiner et confirmer les objectifs et les résultats attendus	Plan de travail du projet	Dans les deux semaines suivant l'attribution du contrat
- Faire la recherche et l'analyse - Réunir l'information et en	Rapport d'étape – conclusions préliminaires	Rapport d'étape : dans les six semaines suivant l'attribution du contrat
		Ébauche des grandes

faire la synthèse - Répertoire les lacunes au chapitre des connaissances ou les contraintes liées à la recherche		lignes du rapport : dans les huit semaines suivant l'attribution du contrat
	Ébauche des grandes lignes du rapport	Dans les douze semaines suivant l'attribution du contrat
Rapport - S'acquitter de toutes les tâches de production de rapport - Répondre à tous les commentaires formulés par la Couronne - Préparer une présentation sommaire	Rapport final d'étape – ébauche à des fins de commentaires	Dans les quatorze semaines suivant l'attribution du contrat
	Le gouvernement du Canada doit fournir des renseignements, formuler des commentaires et indiquer les éléments qui doivent être révisés	Dans les seize semaines suivant l'attribution du contrat
	L'entrepreneur doit présenter un rapport final à des ministères ciblés du gouvernement du Canada, à l'aide d'une présentation PowerPoint (cela peut prendre la forme d'une téléconférence)	Dans les dix-huit semaines suivant l'attribution du contrat
	Révision du rapport final, <i>si nécessaire</i>	

Le rapport final doit être reçu au plus tard le **15 août 2020**.

Le contrat doit être achevé au plus tard le **31 août 2020**.

4.3 EXIGENCES EN MATIÈRES DE RAPPORTS

Il incombe à l'entrepreneur de veiller à ce que les exigences du contrat soient respectées et que les produits livrables soient présentés à temps, dans les limites du budget, et qu'ils soient d'une qualité acceptable.

L'entrepreneur est tenu de fournir des mises à jour sur l'avancement du projet et d'organiser des réunions régulières avec le chargé de projet ou ses délégués. Les échanges informels sur le projet et les sujets connexes sont bienvenus et encouragés à tout moment pendant la durée de ce projet.

4.4 MÉTHODES ET SOURCE D'ACCEPTATION

Tous les produits livrables et les services rendus dans le cadre de tout contrat sont soumis à l'inspection du chargé de projet. Le chargé de projet a le droit de rejeter les produits livrables qui ne sont pas jugés satisfaisants ou d'exiger leur correction avant que le paiement ne soit autorisé.

4.5 SPÉCIFICATIONS ET NORMES

Les rapports, ainsi que tous les documents connexes, doivent être fournis dans un format électronique compatible avec les logiciels Microsoft Word, Excel et PowerPoint (respectivement). Un document en format PDF est autorisé, mais il doit être accompagné du document original à partir duquel il a été créé (c.-à-d. Word, PowerPoint).

Les produits livrables doivent être rédigés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. Le chargé de projet décidera si et comment le(s) rapport(s) sera (seront) utilisé(s) ou publié(s).

5.0 DÉTAILS DU PROJET

5.1 OBLIGATION DE L'ENTREPRENEUR

1. Maintenir la confidentialité de tous les documents et renseignements exclusifs.
2. À la fin du contrat, rendre tous les documents et la documentation appartenant au gouvernement du Canada, et effacer les copies locales des documents et des données fournies par le gouvernement du Canada à des fins d'analyse.
3. Soumettre tous les rapports écrits sur support papier et en format électronique Microsoft Office Word, PowerPoint et Excel.
4. Soumettre le rapport final en version PDF également.
5. Conserver tous les documents dans un endroit sûr.
6. Participer à des réunions avec les parties prenantes, si nécessaire.
7. Participer à des téléconférences, au besoin.
8. Participer à des réunions dans les bureaux de RNCan et ISDE, si nécessaire.
9. Consulter RNCan et ISDE avant toute entrevue planifiée avec des parties prenantes.
10. Prendre en charge tous les coûts liés à l'acquisition de données et à la consultation d'autres entreprises ou ministères en vue d'effectuer l'analyse.

5.2 OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

1. Donner accès aux recherches et à la documentation internes nécessaires pour appuyer la réalisation du contrat.
2. Donner accès à un interlocuteur de référence qui coordonnera tous les transferts d'information et les soutiens nécessaires.
3. Transmettre dans les dix jours ouvrables des commentaires sur les ébauches de rapports.
Fournir toute autre forme d'aide et de soutien, au besoin.

5.3 DURÉE ESTIMÉE DU CONTRAT

La durée estimée du contrat commence à la date de l'attribution du contrat et se termine le 30 septembre 2020.

5.4 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des résultats et des conclusions ainsi que les rapports finaux deviendront la propriété du gouvernement du Canada.

Sous réserve de l'examen et de l'approbation par l'entrepreneur, le gouvernement du Canada peut utiliser des parties du rapport pour promouvoir ou faire connaître publiquement les possibilités découlant des minéraux essentiels pour le Canada.

5.5 LIEU DE TRAVAIL ET LIVRAISON

Le travail sera effectué dans les locaux de l'entrepreneur. Les présentations des conclusions de la recherche auront lieu dans les bureaux de RNCan à Ottawa, en Ontario.

Le travail sera remis au chargé de projet

7.0 GESTION DU PROJET

Section du ministère responsable du projet.

8.0 SÉCURITÉ

Il n'y a pas de besoin en sécurité pour cette demande.

9.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION

9.1 Les propositions seront évaluées en trois étapes, comme suit :

- a) évaluation des exigences obligatoires techniques et financières énumérées dans la section 10.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences obligatoires passeront à l'étape b);
- b) évaluation des exigences techniques cotées énumérées dans la section 11.0 ci-dessous. Seules les propositions qui satisfont à toutes les exigences techniques cotées passeront à l'étape c);
- c) évaluation des exigences financières cotées énumérées dans la section 12.0 ci-dessous.

Remarque : Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation de toute proposition dès que celle-ci ne respecte pas la première des exigences obligatoires ou lorsque le ministère détermine qu'une proposition n'obtient pas une note minimale à l'égard de la première exigence cotée.

9.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants d'Industrie Canada évaluera les propositions. Cette équipe n'est pas obligée de faire ce qui suit, mais elle s'en réserve le droit :

- a) demander des précisions ou vérifier la totalité ou une partie de l'information fournie par le soumissionnaire à l'égard de la présente demande de proposition;
- b) communiquer avec la totalité ou une partie des références fournies et interroger, aux frais du soumissionnaire, le soumissionnaire et/ou la totalité ou une partie des ressources qu'il a proposées pour l'exécution du marché, aux bureaux d'Industrie Canada, à Ottawa (Ontario), avec un préavis de 48 heures, afin de vérifier ou de valider toute information ou donnée soumise par le soumissionnaire.

10.0 EXIGENCES OBLIGATOIRES

Pour être considérée comme recevable, une proposition doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires mentionnées dans la présente demande de proposition. Les propositions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence obligatoire.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition)	Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
---	---	---

10.1	Un plan de travail détaillé doit être fourni sur la façon dont les travaux seront effectués. Des échéanciers doivent être établis pour les différentes étapes incluses dans la description des travaux et ces établis doivent respecter les délais prévus	
10.2	Une liste d'au moins trois projets ou mandats de l'équipe de recherche ou des membres de l'équipe de recherche doit être fournie qui démontre des connaissances en minéraux essentiels. Un chercheur principal doit être l'auteur ou le coauteur de tous les exemples de publications soumises. Pour les publications à auteurs multiples, la proposition doit décrire le rôle du chercheur principal dans la préparation de la publication.	
10.3	Le soumissionnaire doit fournir un CV détaillé de sa (ses) ressource(s) proposée(s), qui fait état d'au moins 10 ans d'expérience collective dans le domaine des minéraux et métaux ou de l'analyse de la chaîne d'approvisionnement.	
10.4	Le soumissionnaire doit être physiquement présent / avoir un établissement au Canada.	
10.5	Certificats : les soumissionnaires doivent remplir, signer et retourner les formulaires d'attestation indiqués dans la Partie III, Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition.	
10.6	Coûts – (Ne doivent pas dépasser 300 000,00\$). Fournir une ventilation complète des coûts conformément à la section 12.0 ci-dessous, Proposition financière	
10.7	La proposition financière doit constituer un document distinct de la proposition technique (AUCUNE INFORMATION TIRÉE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE NE DOIT FIGURER DANS LA PROPOSITION TECHNIQUE).	

11.0 EXIGENCES COTÉES

Pour se qualifier dans le processus de cotation, les propositions **DOIVENT** satisfaire aux exigences cotées suivantes **DANS L'ORDRE QUI APPARAÎT** et **DOIVENT** préciser la section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire. Toute proposition qui n'obtient pas la note minimale requise à l'égard d'une exigence cotée sera mise de côté. De plus, pour que leur proposition soit retenue, les soumissionnaires doivent obtenir une note technique minimale globale de 65.5 %. Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la proposition ne satisfait pas à une exigence cotée.

Référence dans la demande de proposition	Exigence (la proposition du soumissionnaire doit reproduire exactement ce qui est défini dans la demande de proposition)	Points		Section/page de référence dans la proposition du soumissionnaire
		Max.	Min.	
	Cote technique			

11.1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer dans sa proposition qu'il comprend les exigences/objectifs mentionnés dans l'énoncé des travaux.</p> <p>Les points seront accordés en fonction de la compréhension qu'a le soumissionnaire des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaissance des ressources en minéraux essentiels et en métaux, en ce qui concerne le Canada (7 points); - connaissance des chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels qui existent à l'échelle nationale et internationale (extraction, séparation, raffinage, alliage et fabrication) (7 points); - connaissance des conditions du marché et de l'économie qui ont une incidence sur les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels et la position actuelle du Canada dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels (7 points); - connaissance des possibilités, des défis et des obstacles en ce qui a trait à la participation aux chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels (7 points); - connaissance des principaux acteurs et partenaires à l'échelle nationale et internationale (7 points). 	35	21	
11.2	<p>Le soumissionnaire doit présenter jusqu'à trois projets ou mandats qui démontrent que les ressources affectées au projet ont une expérience pertinente relativement à la portée des tâches à accomplir, telles que présentées dans l'énoncé des travaux, concernant l'ensemble des chaînes d'approvisionnement.</p> <p>La description doit préciser la durée, la valeur totale, le client et les résultats/produits livrables du projet.</p> <p>(10 points par projet jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 points)</p>	60	40	
11.3	<p>Des points seront accordés au soumissionnaire pour la présentation générale de sa proposition au regard de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son caractère complet (5 points); - sa clarté (5 points); - son professionnalisme (5 points). 	15	10	

11.4	<p>La proposition du soumissionnaire doit inclure un plan de travail détaillé qui décrit l'approche prévue à l'égard du travail à effectuer.</p> <p>Les points pour le plan de travail seront accordés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approche prévue (méthodologie détaillée) afin de veiller à ce que les tâches présentées dans l'énoncé des travaux soient accomplies d'une manière efficace (30 points); - l'approche prévue (jalons) afin de veiller à ce que les tâches présentées dans l'énoncé des travaux soient accomplies d'une manière efficace (30 points). 	60	40	
11.5	<p>La proposition du soumissionnaire doit établir initialement la portée des travaux sur 4 à 6 chaînes d'approvisionnement en minéraux essentiels sur lesquelles le projet et le rapport final s'appuieront</p> <p>L'établissement initial de la portée doit expliquer les raisons initiales pour lesquelles une chaîne d'approvisionnement particulière a été retenue et les avantages stratégiques proposés pour le Canada.</p> <p>(10 points par chaîne d'approvisionnement jusqu'à concurrence d'un maximum de 60 points)</p>	60	40	
	Total des points pour la partie technique	200 X 65.5 %		Minimum de points requis : 131

12.0 PROPOSITION FINANCIÈRE

Le coût total du projet ne doit pas dépasser 300 000,00 \$ (plus la TPS), y compris les frais de déplacement et les autres dépenses. Les propositions plus coûteuses seront rejetées et ne seront pas évaluées.

La proposition financière doit être présentée de façon distincte de la proposition technique, et ne sera évaluée que si la proposition du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences techniques et financières obligatoires, obtient la note minimale pour chaque exigence cotée et obtient AU MINIMUM 65.5 % à l'égard de l'ensemble des critères d'évaluation cotés.

Remarque

*Industrie Canada peut décider de mettre fin à l'évaluation dès que la soumission ne satisfait pas à une exigence.

Aucun point ne sera accordé pour le respect des exigences obligatoires. Cependant, les propositions doivent satisfaire à chacune des exigences obligatoires pour être retenues et pour obtenir des points à l'égard des critères d'évaluation cotés.

12.1 Base de paiement

La proposition financière du soumissionnaire doit inclure un prix ferme ou fixe pour le présent projet, TPS/TVH en sus. Les coûts présentés dans la proposition doivent être répartis comme suit :

Frais touchant le personnel :

indiquer le nombre de jours de travail de chaque membre de l'équipe

indiquer le tarif journalier imputé pour chaque membre, pour chacune des _____ années.

Toutes les autres dépenses

12.3 Modalités de paiement — Contrat résultant

Acomptes

(Série de paiements qui permettent de payer les travaux exécutés avant la fin de l'ensemble du projet.)

Tous les paiements ne seront effectués que si Industrie Canada est satisfait des produits livrables.

13.0 MÉTHODE DE SÉLECTION DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur sera sélectionné en fonction de la proposition recevable dont le rapport mérite technique/prix est le plus élevé

14.0 ADJUDICATION DU CONTRAT

Un seul contrat sera attribué et sera offert au soumissionnaire dont la proposition aura été sélectionnée par l'équipe d'évaluation d'Innovation, Science et Développement Économique du Canada en fonction de la méthode de sélection de l'entrepreneur indiquée à la section 13.0 ci-dessus. Une fois que le marché aura été attribué, on affichera le nom du soumissionnaire retenu dans le Système électronique d'appels d'offres du gouvernement.

15.0 TITRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Direction générale de la fabrication et des sciences de la vie a déterminé que toute propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux visés par le marché appartiendra au Canada, pour la raison suivante :

lorsque le marché d'acquisition de l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout à accroître certains acquis actuels de l'État avant de transférer cet ensemble plus vaste d'acquis au secteur privé (pas nécessairement à l'entrepreneur initial), par octroi de licence ou par cession de la propriété, aux fins d'exploitation commerciale;

ANNEXE 1

Documentation générale à des fins de référence

UNITED STATES GEOLOGICAL SURVEY (service géologique des États-Unis) :

[Traduction] 20 décembre 2017, Par l'autorité conférée au président des États-Unis par la Constitution et les lois des États-Unis, il est ordonné ce qui suit : une stratégie fédérale visant à assurer un approvisionnement sûr et fiable en minéraux essentiels.

<https://www.federalregister.gov/documents/2017/12/26/2017-27899/a-federal-strategy-to-ensure-secure-and-reliable-supplies-of-critical-minerals>

Le 18 mai 2018, le Bureau du département américain de l'Intérieur a publié la liste finale de 2018 des minéraux essentiels.

<https://www.federalregister.gov/documents/2018/05/18/2018-10667/final-list-of-critical-minerals-2018>

Le 4 juin 2019, le département américain du Commerce a publié le document suivant : *A Federal Strategy to Ensure Secure and Reliable Supplies of Critical Minerals*.

<https://www.commerce.gov/news/reports/2019/06/federal-strategy-ensure-secure-and-reliable-supplies-critical-minerals>

AUSTRALIE :

Le 8 mars 2019, le ministre des Ressources et l'Australie septentrionale ont annoncé la publication du document suivant : *Critical Minerals in Australia: A Review of Opportunities and Research Needs Report*.

<https://www.ga.gov.au/news-events/news/latest-news/critical-minerals-in-australia-report-released>

En 2019, le ministère de l'Industrie, de l'Innovation et des Sciences du gouvernement australien a publié le rapport suivant : *Australia's Critical Minerals Strategy*.

<https://www.industry.gov.au/sites/default/files/2019-03/australias-critical-minerals-strategy-2019.pdf>

Ce rapport donne un aperçu des utilisateurs finaux de minéraux essentiels aux États-Unis. Il vise également à faciliter la conclusion d'accords d'exploitation commerciale et d'investissement entre les producteurs australiens de minéraux essentiels et les utilisateurs finaux américains, en présentant les principaux clients industriels et leurs activités aux États-Unis.

<https://www.austrade.gov.au/ArticleDocuments/1358/Critical-minerals-US-report.pdf.aspx>

ROYAUME-UNI :

Le 13 septembre 2019, l'Office parlementaire de la science et de la technologie du Royaume-Uni a publié un nouveau rapport sur l'offre et la demande de minéraux essentiels au Royaume-Uni.

ANNEXE 2

Liste des minéraux essentiels

États-Unis			
Césium	Tantale	Manganèse	Zirconium
Potasse	Étain	Chrome	Hélium
Aluminium	Bismuth	Antimoine	Indium
Uranium	Titane	Arsenic	Rhénium
Niobium	Spath fluor	Barite	Scandium
Graphite	Vanadium	Béryllium	Tellure
Cobalt	Palladium	Gallium	Tungstène
Germanium	Platine	Hafnium	
Lithium	Magnésium	Rubidium	
Éléments des terres rares	Rhodium	Strontium	

Union européenne		
Germanium	Tantale	Indium
Magnésium	Tungstène	Antimoine
Charbon à coke	Cobalt	Barite
Niobium	Bismuth	Gallium
Graphite	Spath fluor	Hafnium
Lithium	Vanadium	Roche phosphatée
Éléments des terres rares	Métaux du groupe du platine	

Japon			
Nickel	Graphite	Éléments du groupe du platine	Tantale
Titane	Molybdène	Charbon	Indium
Uranium	Lithium	Manganèse	
Niobium	Éléments des terres rares	Antimoine	
Cobalt	Tungstène	Chrome	
Cuivre	Vanadium	Gallium	
Zinc	Barium	Rhénium	

Corée du Sud		
Nickel	Vanadium	Sélénium
Métaux du groupe du platine	Cobalt	Thallium
Titane	Antimoine	Zirconium
Niobium	Silicium	Tungstène
Magnésium	Manganèse	Indium
Molybdène	Chrome	
Lithium	Gallium	

Source : minéraux essentiels pour les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et la Corée du Sud.

PART III - CERTIFICATIONS

1.0 Certification Requirements of this RFP:

Note: Bidders must sign and return with their proposal the certifications for Sections 1.1, 1.2, 1.3 and 1.4 below.

Failure to do so will result in rejection of the proposal

(Note: 1.4 is to be included only if requirement exceeds \$200,000)

1.1 ACCEPTANCE OF CONDITIONS.

"We hereby offer to sell and/or supply to Canada, under the terms and conditions set out herein, the services listed herein."

Signature

1.2 VERIFICATION OF PERSONNEL

"We hereby certify that all the information provided in all attached curricula vitae, back-up(s) included, has been verified by us to be true and accurate. Furthermore, we hereby certify that, should we be awarded a contract and unless the Industry Canada Contracting Authority is notified in writing to the contrary, and is in agreement, the personnel offered in our proposal shall be available to perform the tasks described herein, as and when required by the Project Authority."

Signature

1.3 FORMER PUBLIC SERVANTS (FPS):

Bidders must provide information regarding their status as former public servants in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both.

For the purposes of this solicitation, a former public servant is defined as:

- a) an individual
- b) an individual who has incorporated;
- c) a partnership made up of former public servants; or
- d) a sole proprietorship or entity where the affected individual has a major interest in the entity.

Please check in the appropriate box:

- Not a former public servant in receipt of either a lump sum payment or a pension, or both
- Former public servant in receipt of a lump sum payment (under the Work Force Reduction Programs
Date of termination of employment as a Public Servant:
- Former public servant in receipt of a pension

Signature

1.4 FEDERAL CONTRACTORS PROGRAM FOR EMPLOYMENT EQUITY

The Federal Contractors Program for Employment Equity (FCP EE) requires that Canadian organizations bidding for federal government contracts, \$200,000.00 and over, make a formal commitment to implement employment equity, as a pre-condition to the validation of their bids. Under no circumstance will a contract be awarded to an organization that does not comply with the requirements of the FCP EE, unless it is exempt from the Program.

Notes: Signature of Chief Executive Officer or equivalent required under a) or b) below.

a) The Program requirements do not apply to organizations which:

() Have fewer than 100 permanent part-time and/or full time employees across Canada **or**;

() Are a federally regulated employer

() Are not Canadian-based bidders

(Please check the appropriate item above if applicable)

Signature of Executive Officer or Equivalent

b) If the bidder's organization does not fall within the parameters of items above, the program requirements do apply and, as such the bidder is required to submit a duly signed Certificate of Commitment as referenced below, or its Certificate number (**if one already exists**) confirming its adherence to the program.

PARTIE III - CERTIFICATIONS

1.0 Certificats requis dans le cadre de la demande de proposition

Remarque : Les soumissionnaires doivent signer les attestations pour les sections 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4 ci-dessous et les retourner avec leur proposition.

S'ils omettent de le faire, leur proposition sera rejetée

(Remarque : L'attestation mentionnée au point 1.4 ne doit être incluse que si le projet dépasse 200 000 \$)

1.1 ACCEPTATION DES CONDITIONS

« Nous offrons par la présente de vendre et/ou de fournir au Canada, aux conditions énoncées dans la présente, les services qui y sont énumérés. »

Signature

1.2 VÉRIFICATION DU PERSONNEL

« Nous attestons par la présente que nous avons vérifié la véracité et l'exactitude de tous les renseignements fournis dans les curriculum vitæ ci-joints, y compris de ceux des remplaçants. De plus, nous attestons que, si un contrat/marché nous est adjugé et à moins que l'autorité contractante d'Industrie Canada ne soit avisée du contraire par écrit et ne soit d'accord avec cette déclaration, le personnel proposé dans notre proposition sera disponible pour accomplir les tâches décrites aux présentes, à la demande du chargé de projet. »

Signature

1.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir des renseignements concernant leur statut d'ancien fonctionnaire ayant reçu un paiement forfaitaire ou recevant une pension, ou les deux.

Aux fins de la présente demande de proposition, sont considérés comme anciens fonctionnaires :

- a) une personne;
- b) une personne morale;
- c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires;
- d) une entreprise personnelle ou une entité dans laquelle la personne visée détient d'importants intérêts.

Veillez cocher la case appropriée :

() Pas un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire ou qui reçoit une pension, ou les deux.

() Ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire (dans le cadre des Programmes de réduction des effectifs)
Date de la fin de l'emploi à titre de fonctionnaire :

() Ancien fonctionnaire qui reçoit une pension.

Signature

1.4 PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi (PCFEE) exige que les organisations canadiennes qui soumissionnent à l'égard de contrats du gouvernement fédéral de 200 000 \$ ou plus s'engagent à respecter les principes de l'équité en matière d'emploi, ce qui constitue un condition à la validation de leur soumission. À moins qu'une organisation ne soit exemptée de l'obligation de respecter le Programme, aucun marché ne sera attribué à une organisation qui ne satisfait pas aux exigences du PCFEE.

Remarques : Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent requise en a) ou b) ci-dessous.

a) Les exigences du Programme ne s'appliquent pas aux organisations qui :

() n'ont pas un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à temps plein ou à temps partiel;

() sont assujetties à la législation fédérale;

() ne sont pas canadiennes.

(Veuillez cocher l'élément approprié ci-dessus, s'il y a lieu.)

Signature du chef de la direction ou d'un agent équivalent

b) Si l'organisation du soumissionnaire n'est pas visée par les paramètres ci-dessus, les exigences du Programme s'appliquent, et le soumissionnaire doit remettre une attestation d'engagement dûment signée (ci-dessous) ou son numéro de certificat (**s'il en a déjà un**) confirmant son adhésion au Programme.

Certificate of Commitment to Implement Employment Equity

Legal name of organization

Certificate #

Operating Name (if different)

Parent company is located outside Canada
Yes_____ No_____

Type of Industry (sector, purpose, etc .)

Total no. employees in Canada
(Full-Time/Part-Time)

Address (street, building, etc.)

City Province Postal Code

Telephone

Fax

Contact Name

Title

Telephone

E-mail

The above-named organization:

§ having a workforce of 100 or more permanent full-time and/or permanent part-time employees in Canada,

AND

§ intending to bid on, or being in receipt of, a Government of Canada goods or services contract valued at \$200,000.00 or more, hereby certifies its commitment to implement and /or renew its commitment to employment equity, if awarded the aforementioned contract, in keeping with the Criteria for Implementation under the Federal Contractors Program for Employment Equity.

NOTE: If the person who signs this certificate on behalf of the organization named above is NOT the Chief Executive Officer, it is understood that they hold a senior management position **with the authority to implement Employment Equity in the organization.**

Name (print)

Title

Signature

Date

IMPORTANT

! You must include the signed original of this form with your bid.

! You must also fax a copy of the signed form to Labour Branch, at (819) 953-8768

Attestation d'engagement pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi

Raison sociale de l'entreprise

No. d'attestation

Nom commercial de l'entreprise (si différent)

La société mère est située à l'extérieur
du Canada oui _____ non _____

Genre d'industrie (secteur, but, etc.)

No. total d'employés au Canada
(Plein temps/temps partiel)

Adresse (rue, immeuble, etc.)

Ville

Province

Code postal

Téléphone

Télécopieur

Nom de la personne responsable de l'EME

Titre

Téléphone

Courriel

L'entreprise susmentionnée:

§ qui a un effectif canadien d'au moins 100 employés permanents à plein temps/temps partiel, **ET**

§ qui désire présenter une soumission pour obtenir un contrat ou qui détient déjà un contrat de biens ou de services avec le gouvernement du Canada d'une valeur de 200 000 \$ ou plus

Atteste par la présente qu'elle s'engage à mettre en œuvre ou à renouveler son programme d'équité en matière d'emploi si le contrat susmentionné lui est attribué, conformément aux critères de mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi du Programme de contrats fédéraux.

REMARQUE: Il est entendu que si la personne qui signe cette attestation au nom de l'entreprise N'EST PAS le chef de la direction, elle doit détenir un poste de cadre supérieur **qui l'autorise à mettre en œuvre l'équité en matière d'emploi au sein de l'entreprise.**

Nom (En lettre moulées)

Titre

Signature

Date

IMPORTANT

! Vous devez inclure le formulaire original dûment signé dans votre soumission.

! Vous devez envoyer une copie du formulaire signé par télécopieur à la Direction générale du travail
(819) 953-8768

!
